

Nous, **MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES/MMA IARD** représenté par **Jean-François BELLET** du cabinet **S.A.G.A.**, BP 27 - **69921 OULLINS CEDEX** – France, certifions que :

**M Cedric CORDONNIER**  
**Domicilé(e): 240 Route Pre Bourgeois**  
**Appt n° 5**  
**74360 VACHERESSE**

est assuré par le contrat n° **105.630.300** du fait de son adhésion au **SYNDICAT NATIONAL DES ACCOMPAGNATEURS EN MONTAGNE (S.N.A.M.)** dont le siège se situe :

« Maison des Parcs de la Montagne », 256 rue de la République – **73000 CHAMBERY** ". Tél : 04.79.70.20 42.

Cette assurance (**tableau des garanties qui se trouve dans votre espace adhérent "Attestations & Factures"**) couvre :

- **sa " Responsabilité civile générale "** pour la pratique des activités effectuées en montagne qui ne nécessitent pas l'utilisation de techniques d'alpinisme pour la progression, à l'exception du canyoning si l'option est souscrite.

Ces activités (qui traitent l'encadrement, la formation et l'animation) peuvent être pratiquées toute l'année notamment sous forme de :

**randonnées pédestres**, raquettes à neige (selon diplôme), vélo tout terrain y compris sur neige Fat Bike ou Kit Ktrak (selon diplôme), vélo à assistance électrique (selon diplôme), marche nordique, randonnées "pieds dans l'eau" (*sous conditions : pas de recours à la nage, hauteur de l'eau dépassant rarement le genou, pas de passages dans des gorges*), randonnées avec fauteuils tout terrain et joëlettes, reconnaissance d'itinéraires, rédactions de brochures touristiques, interventions liées à l'organisation et à la promotion des activités, parcours d'orientation avec ou sans GPS, petits travaux d'entretien et signalisation de sentiers, initiation Trail (hors compétition), activités et ateliers d'animation liés à la découverte et à la connaissance du milieu naturel, humain et du patrimoine montagnard (par exemple petit bricolage bois, journées fabrication du pain autour d'un four, visites de fermes, visites de ruchers...), igloos ou trous à neige.

Sont également assurées : le bivouac dans un refuge pastoral non gardé, à la belle étoile sous tente, tipi, abri de survie, igloo, la fourniture de repas lors de sorties à la journée ou de sorties nocturnes, l'utilisation et la garde des animaux de bât pour les besoins des activités assurées, l'activité de guide touristique, la formation professionnelle, la sous-traitance et/ou revente de prestations à d'autres accompagnateurs en montagne adhérents du SNAM, la trottinette de descente, l'accompagnement du public sur site éruptif à l'île de la Réunion (selon attestation), l'encadrement des activités avec engins électriques (du type trottinettes ...) à l'**exclusion de la RC circulation de l'engin électrique**, la RC incendie, explosion et dégâts des eaux en locaux occupés pour moins de 15 jours.

- **les " Accidents corporels "** (décès, invalidité permanente) pour l'A.e.M. et ses clients,

- **les " Frais de recherches et de secours "** à hauteur de 8000 €.

- **la " Protection juridique "** (Recours et Défense pénale),

- **l'assurance rapatriement** (MMA Assistance) en cas d'accident grave survenu à plus de 50 km du domicile de l'assuré, dont l'étendue territoriale est :

**pour l'A.e.M.** => le monde entier,

**pour les clients** => Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Danemark Espagne et Baléares, Finlande, France, Grande-Bretagne, Irlande, Italie et îles, Liechtenstein, Luxembourg, Monaco, Norvège, Pays Bas, Portugal, Saint Siège, Saint Marin, Suède, Suisse.

**Si option(s) souscrite(s):** assurance complémentaire pour les activités suivantes :

**Cette assurance est conforme aux dispositions prévues par l'article L 321-7 du Code du Sport. Conformément aux dispositions de cet article, la Responsabilité civile « des personnes habituellement ou occasionnellement admises dans l'établissement pour y exercer les activités qui y sont enseignées » est garantie.**

Cette attestation est valable pour la période du 19/12/2017 au 30/11/2018.

Pour effectuer les formalités de renouvellement, la garantie reste acquise jusqu'au 31/12/2018

Fait à OULLINS, le 19/12/2017

L'assureur, par délégation,

Jean-François BELLET



SARL S.A.G.A. Assurances  
Jean-François BELLET  
BP 27 - 69921 OULLINS CEDEX  
Tél. 04 79 70 20 42 - Fax 04 78 49 00 02  
jean-francois.bellet@sga-assurances.fr  
000000000000000000

CORDONNIER Cedric  
240 Route Pre Bourgeois  
Appt n° 5  
74360 VACHERESSE

Chambéry le 19/12/2017

Objet: Attestation RADIO FREQUENCE COMMERCIALE SNAM

Je soussigné M. Raphael BONENFANT, président du Syndicat National des Accompagnateurs en Montagne, atteste que l'Accompagnateur en Montagne nommé ci-dessus est adhérent(e). Son adhésion, lui donne droit pour l'année 2018 à l'utilisation de notre fréquence commerciale SNAM.

Vous en souhaitant bonne réception, veuillez agréer, à mes salutations distinguées.

Raphael BONENFANT - Président du SNAM



---

Cher collègue,

**L'attestation radio fréquence commerciale SNAM, ci-dessus, vous permet de justifier votre adhésion au SNAM et donc votre autorisation à utiliser la fréquence commerciale du syndicat.** Ce document vous sera demandé pour adhérer ou renouveler votre adhésion annuelle à un réseau. Il est conseillé de garder l'original et de transmettre une copie à chaque demande.

**Ci-dessous, les coordonnées des différents Réseaux Radio à contacter selon vos besoins :**

<b>CANAL EMERGENCY « CANAL E »</b>	TEL : 04 50 22 03 03 MAIL : grosma@sdis74.fr
<b>SECURITE MERCANTOUR</b>	TEL : 06 07 74 21 82 MAIL : jeanmarie.maria@orange.fr
<b>SECURITE DAUPHINE</b>	TEL : 06 07 40 05 21 MAIL : reseau-radio-securite-dauphine@orange.fr
<b>SECURITE VANOISE</b>	TEL : 06 87 72 35 68 MAIL : beatrice.duraz@orange.fr
<b>SECURITE ALERTE MONT BLANC</b>	TEL : 04 50 53 22 08 MAIL : radio@chamoniarde.com
<b>SECURITE UBAYE</b>	TEL : 06 86 49 25 62 MAIL : finances@ville-barcelonnette.fr
<b>SECURITE OISANS-ECRINS</b>	TEL : 04 92 20 16 52 MAIL : oisansecrins@free.fr
<b>GRA (GRAND RESEAU DES ALPES)</b>	TEL : 04 50 53 22 08 MAIL : radio@chamoniarde.com

(Cinq réseaux associatifs forment le G. R. A : Sécurité Alerte Mont-Blanc – Vanoise – Dauphiné – Oisans/Ecrins et Ubaye/Alpes de Haute Provence. Votre unique interlocuteur pour ce réseau est La Chamoniarde).